RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260402-202616-DE

Conseil Municipal du 2 avril 2026
Délibération n°2026/16

01 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann MONBEL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, Adjoints au Maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vertu de l'Art L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son élection.
Il précise que ce règlement intérieur doit impérativement fixer l'organisation des réunions de Conseil, la périodicité des séances, la mise en place et le fonctionnement des commissions municipales ainsi que des dispositions diverses comme la désignation des délégués dans les organismes extérieurs, le retrait d'une délégation d'adjoint, une modification du règlement intérieur ou le compte rendu des délibérations et des discussions en séance de Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

- **Approuve le projet de règlement intérieur présenté en annexe et porté à la connaissance des élus avec la convocation de Conseil.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 3 avril 2026.

Le Maire,
Yann MONBEL

La secrétaire de séance,
Agathe QUEFFELEC